

**M. Patrick LAMOUR**  
**Service Pédagogie-Formatio**  
**Second Degré**

Secrétariat 02 98 64 16 04

(ou Standard 02 98 64 16 00)

Fax Service : 02 98 64 16 21

E-mail Service : [2dpeda.ddec29@29.scolanet.org](mailto:2dpeda.ddec29@29.scolanet.org)

Nos réf. : PL.MT/PL13106



ENSEIGNEMENT  
CATHOLIQUE  
du  
FINISTÈRE

**DOMAINE N°7 :**  
**Education à l'orientation**  
**et préparation à l'insertion**

**Mise à jour :**  
**Le 16 novembre 2006.**

## **STAGES EN ENTREPRISE POUR LES ETUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

(Fiche consultable et téléchargeable sur le site [ec29.org/portail](http://ec29.org/portail),  
rubrique « Informations générales / fiches-guides / éducation à l'orientation et préparation à l'insertion »)

A quelles questions cette fiche peut-elle vous permettre de répondre ?

- Quelles modalités les instructions officielles parues en 2006 entraînent-elles pour les stages en entreprise des étudiants ?
- Quelles doivent être les clauses des conventions de stage ?

### **PRESENTATION :**

Les établissements d'enseignement préparant à un diplôme de l'enseignement supérieur dont les étudiants accomplissent les stages en entreprise prévus à l'article 9 de la loi du 31 mars 2006 élaborent, en concertation avec les entreprises intéressées, des conventions de stage sur la base d'une convention type.

### **CLAUSES DES CONVENTIONS :**

Les conventions de stage doivent comporter les clauses suivantes :

- ☞ **définition des activités confiées au stagiaire** en fonction des **objectifs de formation** ;
- ☞ **dates** de début et de fin du stage ;
- ☞ **durée hebdomadaire** maximale de **présence du stagiaire** dans l'entreprise. La présence, le cas échéant, du stagiaire dans l'entreprise la nuit, le dimanche ou un jour férié doit être indiquée ;
- ☞ **montant de la gratification versée** au stagiaire et modalités de son versement ;
- ☞ **liste des avantages offerts, le cas échéant**, par l'entreprise au stagiaire, notamment en ce qui concerne sa **restauration**, son **hébergement** ou le **remboursement des frais** qu'il a engagés pour effectuer son stage ;
- ☞ régime de **protection sociale** dont bénéficie le stagiaire, y compris la **protection en cas d'accident du travail** dans le respect de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale ainsi que, le cas échéant, l'obligation faite au stagiaire de justifier d'une assurance couvrant sa **responsabilité civile** ;
- ☞ conditions dans lesquelles **les responsables du stage**, l'un représentant l'établissement, l'autre l'entreprise, assurent **l'encadrement du stagiaire** ;
- ☞ conditions de délivrance d'une "**attestation de stage**" et, le cas échéant, modalités de validation du stage pour l'obtention du diplôme préparé ;
- ☞ modalités de suspension et de **résiliation du stage** ;
- ☞ conditions dans lesquelles le stagiaire est autorisé à s'absenter, notamment dans le cadre d'obligations attestées par l'établissement d'enseignement ;
- ☞ clauses du règlement intérieur de l'entreprise applicables au stagiaire, lorsqu'il existe.

Page 1 sur 2

« Fiches-guides Chefs d'Etablissement et équipes éducatives des Collèges et des Lycées »  
Fiche-guide « Stages en entreprise pour les étudiants de l'enseignement supérieur »

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DU FINISTÈRE

2 rue César-Franck – 29196 QUIMPER Cedex - Tél. 02 98 64 16 00 - Fax 02 98 95 76 69 \* e-mail : [ddec29@wanadoo.fr](mailto:ddec29@wanadoo.fr)

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION :**

---

La convention de stage, à laquelle est annexée la "charte des stages étudiants en entreprise", est signée par :

- ☞ le représentant de l'établissement dans lequel est inscrit le stagiaire. Il mentionne sa qualité, le nom et l'adresse de cet établissement ;
- ☞ le représentant de l'entreprise, qui mentionne sa qualité, le nom et l'adresse de l'entreprise ;
- ☞ le stagiaire, qui mentionne son adresse et l'intitulé complet de son cursus ou de sa formation ; si le stagiaire est mineur, la convention est également signée par son représentant légal. Les élèves demeurent sous statut scolaire durant la période où ils sont en milieu professionnel.

## **INSTRUCTIONS OFFICIELLES :**

---

- ☞ BO n° 33 du 14 septembre 2003 (décret) : « **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR. Stages en entreprise. Modalités des conventions de stage en entreprise** »

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/33/MENS0602057D.htm>

## **BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES :**

---

- ☞ Site intranet du rectorat d'académie de Rennes :  
<http://intra.ac-rennes.fr/accueil.htm>  
(rubrique « Rectorat : divisions et services/DAET Enseignement technique/  
Outils pour la formation en milieu professionnel »)

## **CONTACTS :**

---

- ☞ **Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique**  
2 rue César Franck – 29196 QUIMPER Cedex  
**M. Patrick LAMOUR**, Responsable du Service Pédagogie-Formation 2<sup>nd</sup> Degré  
Tél. 02 98 64 16 04 ou 02 98 64 16 00.